

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 891

présenté par
M. Hetzel

AVANT L'ARTICLE 14

Supprimer la division et l'intitulé du chapitre I^{er}.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1^{er} du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».